



Programme d'escrime des Premières Nations

Contexte

En 2002, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé la première Politique canadienne du sport qui reconnaissait l'existence d'obstacles à la participation sportive des peuples autochtones, dans le but d'améliorer l'accès et l'équité dans le sport.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire en sorte que les peuples autochtones de tout le pays aient accès à des activités sportives enrichissantes et adaptées à leur culture dans leurs communautés.

C'est pourquoi la Fédération canadienne d'escrime (FCE), grâce à un financement reçu de Sport Canada, offre un nombre limité de subventions aux associations et clubs d'escrime des associations provinciales et territoriales.

Objectif du programme

L'objectif principal de ce programme est la création de programmes visant à favoriser une plus grande inclusivité, une meilleure compréhension et un soutien accru aux athlètes, aux entraîneurs et aux communautés des Premières Nations. Le programme mettra l'accent sur la promotion de la sensibilisation culturelle, l'établissement de partenariats significatifs et l'accès équitable des jeunes des Premières Nations à la pratique de l'escrime.

Subventions disponibles

Un nombre limité de subventions sera accordé à certaines associations et/ou clubs d'escrime des associations provinciales et territoriales, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par subvention. Ces subventions peuvent être utilisées pour payer les frais de déplacement, les honoraires des instructeurs, la location d'installations, l'achat d'équipement supplémentaire, etc.



Évaluation des demandes

Toutes les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

1. Durée du programme,
2. Nombre de participants prévus
3. Potentiel de mise en œuvre de programmes continus pour les participants des Premières Nations.

Envoyez un courriel à l'adresse suivante : ed@fencing.ca pour obtenir plus d'informations et soumettre une candidature.